

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN560

présenté par
M. Thiériot

ARTICLE 3

À l’alinéa 3, substituer aux deux dernières lignes du tableau les deux lignes suivantes :

«

Crédits de paiement de la mission « Défense »	47,44	50,94	54,44	57,94	61,54	65,24	68,94	406,48
Variation	+3,5	+3,5	+3,5	+3,5	+3,6	+3,7	+3,7	

»

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de modifier l’évolution des ressources budgétaires de la mission « défense » dans le sens d’une augmentation des crédits pour les années 2024, 2025, 2026 et 2027 imputée sur l’augmentation des années 2028, 2029 et 2030.

La marche proposée est celle d’une variation de +3,5 milliards d’euros d’une année sur l’autre entre 2023 et 2027.

L’objectif du présent amendement est de fournir aux armées les moyens d’augmenter dès 2024 leur capacité d’entraînement afin de la porter au niveau optimum dès 2027.

Actuellement, le taux d’entraînement est établi en moyenne à 70 % des standards OTAN, ce qui n’est évidemment pas suffisant. Il nous faut une armée qui s’entraîne à 100 % car une unité qui s’entraîne à 100 % voit son efficacité démultipliée.

Augmenter les entraînements est par ailleurs une source majeure de motivation pour les hommes qui ne souhaitent qu’une chose : s’entraîner pour être prêts. Cela encore plus vrai aujourd’hui car avec la fin des OPEX, les hommes n’auront plus l’occasion d’être en réel sur le terrain.